

# CONSEIL MUNICIPAL de Saint Geniès

## SEANCE DU 14 Février 2019

Approbation compte rendu du 17/01/2019 à l'unanimité

Nomination du secrétaire de séance : Gérard Lespinasse

**INTERVENTION de Mr JEANTE** ( ING et MO) pour la présentation des Avants Projets définitifs du Haut Barry et du Pré des Combes et du nouvel Avant-Projet sommaire de l'aire de Campings Cars.

Pour l'Aire d'accueil des Campings cars et après relevés topographiques du géomètre, le projet est modifié afin de rapprocher le plus possible l'aire de service de la station d'épuration afin d'amener l'assainissement gravitairement vers la STEP. Cette décision permet d'implanter 13 emplacements campings cars entre le parking et l'aire de service. Ce projet s'élève à cette étape à 149 283.50€ HT et quelques affinements sont nécessaires avant validation et notamment l'accord de l'Architecte des bâtiments de France.

### **01 – Aménagement des parkings du Haut Barry et du Pré des combes – validation avant-projet définitif et dépôt du permis d'aménager**

Vu la délibération n°05 du 18 Octobre 2018 actant l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre à ING et MO,

Mr le Maire présente au conseil l'avant-projet définitif réalisé par Mr Fabien JEANTE qui s'élève à 29 492€ HT pour le Haut Barry et 34 196€ HT pour le Pré des combes.

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité, VALIDE l'avant-projet Définitif et AUTORISE M. le Maire à déposer la demande d'urbanisme et à signer tous les documents afférents à cette décision. Il faut également que la commune se rapproche du SDE 24 afin d'obtenir un chiffrage pour l'implantation de bornes électriques et de l'éclairage public. De plus, le conseil municipal veut étudier les différentes possibilités de percevoir des recettes sur ce projet ( paiement à l'entrée, paiement de l'eau...etc..)

### **02 – Logements du Cheylard – validation avant-projet définitif**

Vu la délibération n°04 du 17 Janvier 2019 validant l'avant-projet sommaire et autorisant le Maire à signer le permis de construire,

Mr le Maire présente au conseil l'avant-projet définitif réalisé par Mr David Besse qui s'élève à 240 557€ HT.

Mr le Maire explique au conseil que la différence importante entre l'estimation de l'ATD et l'estimation de cet avant-projet définitif est due à l'obligation de mettre un plancher hourdis pour l'étage, de refaire la toiture de l'arrière du bâtiment et suite à l'avis des Bâtiments de France d'implanter des chiens assis au lieu de certaines fenêtres de toit.

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité, VALIDE l'avant-projet Définitif et AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision.

### **03 – Admissions en non-valeur – service périscolaire**

Vu la présentation de demandes en non-valeur n° 340424031 en date du 10 Décembre 2018 déposée par Mme Tremblais, Trésorière de SARLAT,

Considérant que toutes les opérations de recouvrement ont été menées par les services de la trésorerie dans les délais réglementaires,

Considérant que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement,

Mr le Maire présente au conseil cette demande pour admission en non-valeur pour un montant s'élevant à 240.84€ réparti sur 11 titres de recettes ou rôle émis entre 2012 et 2016 pour les services de l'étude, garderie, cantine et transports scolaires.

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité, DECIDE d'admettre en non-valeur de ces créances non recouvrables pour un montant total de 240.84€ et PRECISE que les crédits nécessaires à cette opération seront inscrits au Budget primitif de la commune en 2019.

## QUESTIONS DIVERSES

- Demande de la FNACA d'apposer le nom de Mr Eloi Jardel, mort pour la France durant la Guerre d'Algérie, sur le monument aux morts de Saint Geniès. Et Mr le Maire propose au conseil de rajouter le nom de Mr Louis Fournier, Mort en Algérie mais pas au combat, sur une plaque différente. Validation de principe avant chiffrage.
- Loto Ligue contre le cancer : demande de lots. Le conseil valide le don de 5 bons d'achats de 20€ dans les commerces de St Geniès.
- Demandes marché :
  - o Mme Lacoste – Barbe à papa mercredi : Ok à l'unanimité
  - o Mr Gérard – musique : non à l'unanimité
  - o La cigogne du Périgord : Non à l'unanimité
  - o Mr Picard - fruits secs : Non à l'unanimité car produits déjà proposés
- Mr le Maire informe le conseil que la fusion entre les clubs de football du Pays de Fénelon et de Saint Geniès /Archignac / Lachapelle Aubareil a été validé.
- Dans le cadre de la vente de la Maison Grangier dans le bourg, le futur acheteur souhaiterait étudier al possibilité d'un échange entre un morceau du jardin actuel de la maison et la parcelle AN 96. Décision au prochain conseil après visite sur le terrain.
- Travaux à prévoir sur le lavoir du parking : révision de la toiture et réfection des ciments endommagés par le gel au niveau des planches de lavage. Voir avec l'Association de sauvegarde du patrimoine pour que ce soit fait par des bénévoles.

Prochaine réunion du Conseil : le Jeudi 14 Mars2019 à 20h30